

**COMMUNE DE  
ST ERME OUTRE  
ET RAMECOURT  
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
30 juin 2022

Date d'affichage :  
30 juin 2022

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - M. LECUYER Damien - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. LECUYER Damien) - M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - Mme GILLET Nadine – Mme THÉPAUT Chrystel (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude).

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

42-1-2022  
AVENANT N° 1 À LA  
CONVENTION  
DÉMATÉRIALISATI  
ON DES ACTES  
SOU MIS AU  
CONTRÔLE DE LA  
LÉGALITÉ -  
EXTENSION DU  
PÉRIMÈTRE DES  
ACTES

Une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État a été signée en date des 14 septembre 2011 et 13 octobre 2011 entre la Préfecture de l'Aisne et la Mairie de Saint-Erme Outre et Ramecourt ;

Un avenant à cette convention est nécessaire pour la transmission électronique des documents d'urbanisme sur Actes Urbanisme.

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention à intervenir avec la Préfecture ;
- Désigne « **données privées occultées** » en remplacement de « **données privées occultées** », partie à la retraite, comme une des responsables de la télétransmission des actes administratifs de la Commune.

Publié sur le site internet  
le : 26/07/2022  
Envoyé en Préfecture le :  
25/07/2022  
Reçu en Préfecture le :  
25/07/2022  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20220706-42-1-2022-DE  
Alain NORMAND  
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.